



1010960501

DATE DEPOT : 2010-12-09

NUMERO DE DEPOT : 109605

N° GESTION : 2010D04048

N° SIREN : 482026739

DENOMINATION : Exelmans Audit et Conseil

ADRESSE : 21 r de Téhéran 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2010/09/02

TYPE D'ACTE : DECISION DE GERANCE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

**Exelmans Audit et Conseil**

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros  
Siège Social : 5, rue Erlanger - 75016 Paris

482 026 739 RCS Paris

2010 D 401 P

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2010

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris  
I  
- 9 SEP. 2010

DA-7 2/9/2010 - TP. NS  
Transfert du siège social

06-7 11 99

Les soussignés Messieurs Eric GUEDJ et Stéphane DAHAN, cogérants de la société Exelmans Audit et Conseil, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10.000 €,

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, lequel est autorisé à modifier les statuts en conséquence,

et exposé qu'il serait opportun de transférer le siège social de la société dans des locaux situés 21, rue de Téhéran - 75008 PARIS,

Décident :

- de transférer le siège social du 5, rue Erlanger - 75016 Paris, au 21, rue de Téhéran - 75008 PARIS, à compter du 2 septembre 2010, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire des associés,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**« Article 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé :*

*21, rue de Téhéran - 75008 PARIS ✓*

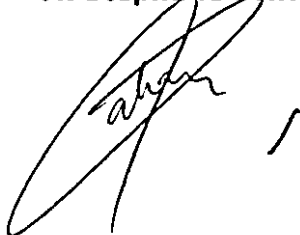
*Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les cogérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Certifié Conforme  
La cogérance

M. Stéphane DAHAN



M. Eric GUEDJ

